

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 253

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 33

À la troisième phrase de l'alinéa 53, substituer au mot :

« ces »

le mot :

« ce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.